

GAMBIE

Qui a tué Deyda Hydara ?



janvier 2005

Enquête : Léonard Vincent

Reporters sans frontières

Secrétariat international

Bureau Afrique

5, rue Geoffroy Marie

75009 Paris-France

Tél. (33) 1 44 83 84 76

Fax (33) 1 45 23 11 51

E-mail : afrique@rsf.org

Web : www.rsf.org



www.rsf.org



www.rsf.org

GAMBIE

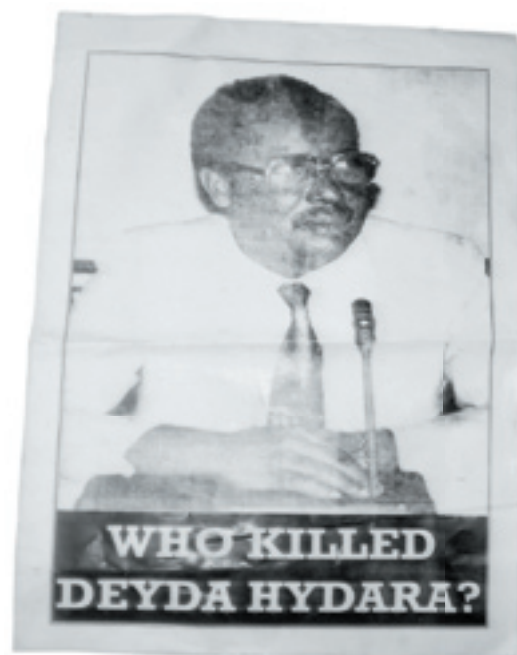
Qui a tué Deyda Hydara ?

Le journaliste gambien Deyda Hydara a été froidement abattu au volant de sa voiture, dans la soirée du 16 décembre 2004, et nombreux sont ceux qui voient dans cet assassinat la main du pouvoir. A l'annonce de sa mort, Reporters sans frontières a envoyé un représentant en Gambie pour assister sa famille et exiger des autorités une enquête sérieuse. Ce rapport présente les conclusions de cette mission, effectuée à Banjul et ses environs, ainsi qu'à Dakar (Sénégal), du 21 au 27 décembre 2004.

« Tout le monde sait ce qui s'est passé, mais tout le monde a peur de parler », a confié à Reporters sans frontières une journaliste de Banjul qui a tenu à rester anonyme. « Ce genre de choses se reproduira, c'est certain, s'est désolé un commerçant qui a également demandé à ne pas être nommé. Ils vont changer de tactique, c'est tout. » Ces constatations amères, entendues au détour de nombreuses conversations, illustrent bien l'état d'esprit qui prévaut aujourd'hui dans ce petit pays pauvre de 1,4 million d'habitants, enclavé dans le Sénégal. « A l'approche des élections de 2006, ils ont voulu glacer tout le monde d'effroi pour être sûrs d'être reconduits à la tête du pays, a expliqué un partisan de l'opposition. Si c'était le but recherché en tuant Deyda, c'est parfaitement réussi. »

Quoi qu'il en soit, la confiance envers le gouvernement est perdue. La quasi-totalité des Gambiens rencontrés par le représentant de Reporters sans frontières après la mort de Deyda Hydara n'ont accepté de parler que sous couvert de l'anonymat. Leurs témoignages dignes de foi ont fait l'objet de plusieurs vérifications. L'ancienne colonie britannique de l'Afrique de l'Ouest, présidée par le jeune colonel Yahya Jammeh depuis son « putsch de velours » de 1994, est une république où les opposants sont traqués, où la presse privée est étranglée et où, désormais, un journaliste peut être assassiné.

« Qui a tué Deyda Hydara ? » Les journalistes gambiens ont défilé dans les rues de Banjul, le 22 décembre 2004, en portant des affiches à l'effigie du codirecteur de *The Point* et sur lesquelles était inscrite cette question. « Pourquoi êtes-vous allés jusqu'à tuer Deyda Hydara ? » est, en réalité, la protestation qu'adressent de nombreux Gambiens à un pouvoir qui, de son côté, nie toute responsabilité. Pourquoi lui, en effet ? Deyda Hydara était une figure respectée de la vie intellectuelle. Il était le



correspondant de Reporters sans frontières depuis 1994. Cofondateur du trihebdomadaire *The Point* en 1991 avec son ami de 35 ans Pap Saine, il était aussi employé de l'Agence France-Presse (AFP) depuis 1974, qui l'avait engagé comme traducteur et qui, peu à peu, avait fait de lui son correspondant local. A l'époque de sa fondation, *The Point*, avec son format tabloïd, avait fait une apparition remarquée dans un paysage médiatique où la presse écrite se réduisait à des publications de quatre pages ronéotypées. Francophone, philanthrope et pondéré, ses prises de position étaient humanistes, sans ambiguïté. Son opposition aux régimes qui se sont succédé en Gambie n'était ni aigre, ni revancharde. Deyda Hydara était un démocrate éclairé. A 58 ans, il n'avait aucune ambition politique.

Sankung Sillah Street, jeudi 16 décembre 2004, 22 heures

Le jeudi 16 décembre 2004 marquait le treizième anniversaire de la fondation du trihebdomadaire *The Point*, que Deyda Hydara dirigeait avec Pap Saine, un ancien journaliste de radio, par ailleurs correspondant en Gambie de l'agence *Reuters*. A cette occasion, la direction avait invité ses employés à boire un verre après le bouclage de la prochaine édition, au siège du journal, situé sur Garba Jahumpa Road, à Fajara, l'une des six localités qui composent le Grand-Banjul. L'après-midi même, l'ambassadeur des Etats-Unis, Joseph D. Stafford, était venu rendre sa première visite de courtoisie à la rédaction de *The Point*. Il avait eu l'occasion de discuter avec plusieurs employés de leurs conditions de travail et de la précarité des moyens dont ils disposent pour faire paraître un journal.



www.rsf.org

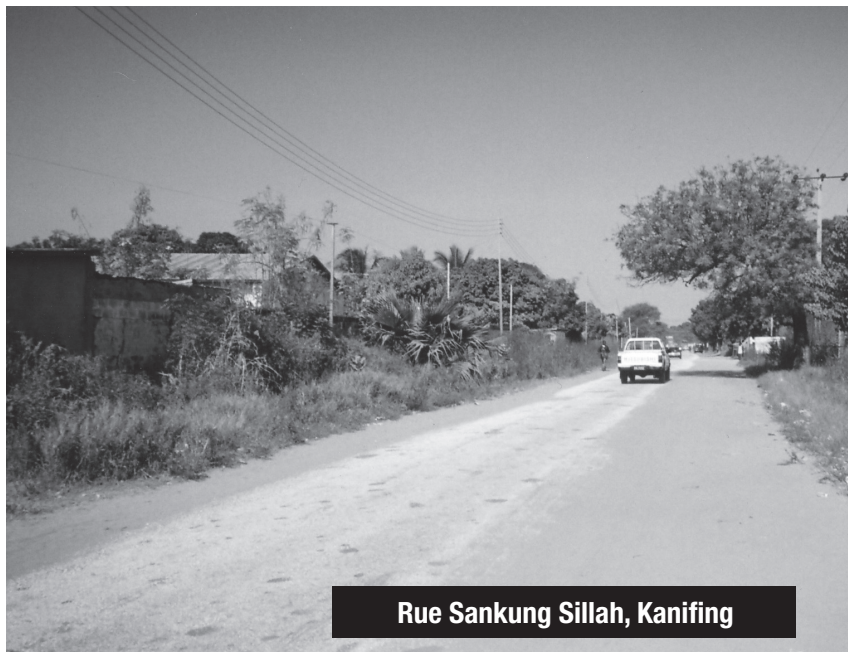
GAMBIE

Qui a tué Deyda Hydara ?

Peu après 21 heures, comme tous les soirs quand l'équipe terminait tard, Deyda Hydara a proposé de raccompagner ses deux maquettistes chez elles en voiture, dans le district de Kanifing, où il résidait également. Il a proposé à son associé Pap Saine de le conduire jusqu'au quartier voisin de Westfield où, à son habitude, ce dernier pourrait prendre un taxi jusqu'à son domicile, dans une localité périphérique. Mais, ce soir-là, Pap Saine avait trouvé quelqu'un d'autre pour le ramener et a donc décliné l'invitation. Deyda Hydara a pris le volant de sa voiture, une Mercedes bleue. Isatou Jagne, 33 ans, s'est assise à l'avant, côté passager. Niansarang Jobe, 31 ans, s'est assise à l'arrière, derrière le siège du conducteur.

Une fois sorti de Fajara et après avoir dépassé le district de Bakau Kunku, Deyda Hydara a pris la direction de Kanifing vers le nord-est par le « Banjul-Serekunda Highway », l'unique artère bitumée qui relie entre elles la capitale et les localités situées au sud, sur la route de la Casamance.

Peu après 22 heures, Deyda Hydara est arrivé à la hauteur du carrefour où se trouve le magasin Jimpep et s'est engagé, de l'autre côté du boulevard, dans une allée en terre baptisée Sankung Sillah d'après l'usine qui s'y trouve, Alhadji Sankung Sillah Soap & Plastic. D'après plusieurs témoignages recueillis auprès de ses collaborateurs par Reporters sans frontières, le codirecteur de *The Point* avait l'habitude de déposer ses deux employées au bout de cette rue cahoteuse d'environ 200 mètres, sans éclairage public, qui débouche à gauche sur un terrain vague et, à droite, sur une allée résidentielle. D'ordinaire, il faisait alors demi-tour au bout de la rue pour rentrer chez lui, dans le quartier qui commence de l'autre côté du boulevard.



Rue Sankung Sillah, Kanifing

Ce soir-là, selon un témoin oculaire interrogé par Reporters sans frontières, un taxi Mercedes sans plaque d'immatriculation était garé sur le boulevard, tous feux éteints. Au passage de la voiture de Deyda Hydara, celui-ci a démarré et s'est engagé derrière elle dans l'allée Sankung Sillah. Après être passé devant l'entrée du garage-atelier de la police, au début de la rue sur la droite, le taxi s'est rapproché de l'arrière de la voiture de Deyda Hydara et a allumé ses phares. Le journaliste a alors ralenti et rangé son véhicule sur le côté droit de l'allée, indiquant au taxi qu'il pouvait le doubler. Celui-ci s'est alors avancé sur le côté gauche. Par réflexe, Deyda Hydara a tourné la tête pour le regarder passer. Sans que le taxi s'arrête de rouler, un homme assis côté passager a tiré une balle de 9 mm dans la tête du journaliste, une autre dans sa poitrine et une autre dans la portière arrière. Un témoin oculaire interrogé par Reporters sans frontières a souligné qu'il n'était pas sûr que seules trois balles aient été tirées depuis le taxi. « On aurait dit qu'ils voulaient tuer tout le monde à l'intérieur de la voiture », a-t-il affirmé. Le véhicule des tueurs a continué sa route et disparu.

Deyda Hydara est mort sur le coup, tué par la première balle tirée quasiment à bout portant au niveau de sa tempe gauche. Une autre balle lui a traversé la poitrine avant de toucher la cheville droite d'Isatou Jagne, assise à côté de lui. Celle tirée dans la portière arrière est venue se loger dans le genou gauche de Niansarang Jobe. Le journaliste s'est alors affaissé sur son volant et sa voiture est allée plonger dans le fossé broussailleux qui borde l'allée, à hauteur d'un gros palmier planté le long du mur d'enceinte de l'usine Afro Hong-Kong Industrial Co. Gambia. Le représentant de Reporters sans frontières, qui s'est rendu sur les lieux, a constaté les traces laissées sur le béton du fossé et les herbes fauchées par la voiture.

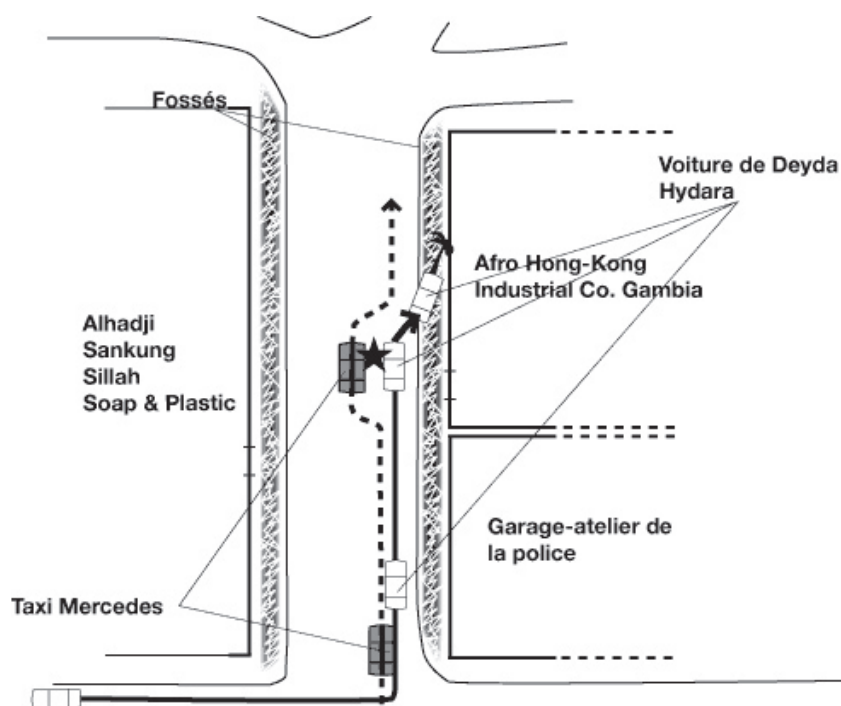
Avant que la voiture ne s'immobilise, Niansarang Jobe, blessée à la cheville, a pu ouvrir la portière avant droite et s'est laissé tomber sur la route. Sa première réaction a été de se précipiter vers le vigile gardant l'entrée de l'usine de savon et de plastique, à une centaine de mètres en direction du boulevard. Celui-ci a refusé de l'aider. Elle s'est alors dirigée

GAMBIE

Qui a tué Deyda Hydara ?

vers deux policiers non armés, qui se trouvaient à l'entrée du garage de la police et qui auraient pu assister au meurtre depuis le portail. L'un d'eux, dont l'identité n'est pas connue, a été entendu par les enquêteurs gambiens. Interrogé par le *Daily Observer* sous couvert de l'anonymat, il a raconté avoir entendu les coups de feu, mais les avoir pris, dans un premier temps, pour « des pétards de Noël ». Selon son récit, il a ensuite entendu quelqu'un crier en wolof : « Ils ont tué mon patron. Que quelqu'un m'aide ! » En ouvrant le portail d'entrée, il a découvert Isatou Jagne blessée et l'a emmenée jusqu'à son bureau. Il a alors demandé à l'un de ses collègues de prévenir l'unité d'intervention de la police et de donner l'alarme dans une caserne de la police située à quelques centaines de mètres de là sur le boulevard. Selon plusieurs sources consultées par Reporters sans frontières, l'alarme a été donnée « après 22 heures et avant 23 heures ».

Plusieurs policiers cantonnés dans la caserne voisine sont arrivés sur les lieux quelques minutes après le meurtre. Conformément à la procédure criminelle, ils ont décidé de ne pas toucher au corps de Deyda Hydara, ni à la scène du crime. D'après deux témoignages concordants, ils ont fait monter les deux femmes blessées dans un taxi qui les a conduites, pour une raison inconnue, non pas à l'hôpital, mais au commissariat central de Serekunda, la localité voisine. Ce n'est que plus tard dans la soirée, après avoir refusé de rédiger une déposition, que Niansarang Jobe et Isatou Jagne ont été admises au Royal Victoria Teaching Hospital de Banjul. Elles sont restées sept jours en observation, soumises à une très stricte surveillance policière. Selon plusieurs proches, leurs conversations téléphoniques étaient surveillées par un agent en uniforme et elles n'ont pu recevoir de visites que depuis une pièce voisine, séparée de leur chambre par une vitre. Le soir du 23 décembre, les deux jeunes femmes ont été transférées par avion à Dakar (Sénégal), à la demande de leurs familles et avec l'accord des médecins traitants gambiens. Elles ont été hospitalisées dans un établissement



Banjul - Serekunda highway

de la capitale sénégalaise. La balle logée dans la rotule fracturée de Niansarang Jobe a été extraite avec succès. Depuis, les deux jeunes femmes résident dans un lieu tenu secret, craignant pour leur sécurité.

La police demande « du temps et de la coopération »

Sitôt connue, la nouvelle de la mort de Deyda Hydara a provoqué un électrochoc à Banjul. L'inspecteur général de la police, Landing Badjie, a affirmé au représentant de Reporters sans frontières qu'il avait été prévenu peu après minuit. « Ma première décision a été de m'assurer que le secteur avait été bouclé », a-t-il indiqué. Il a affirmé avoir donné l'ordre de faire de l'enquête sur l'assassinat de Deyda Hydara une priorité absolue pour tous ses services et a demandé à ceux-ci de mobiliser « leurs meilleurs hommes ».

Le 17 décembre dans la matinée, un communiqué du gouvernement gambien a condamné « cet acte lâche » et s'est engagé à « faire de son mieux pour appréhender les coupables et les traîner en justice ». « Les agences de sécurité ont ouvert une enquête, ajoutait le communiqué, et la population est exhortée à fournir toute information en sa possession susceptible de faire en sorte que justice soit rendue. » Une autopsie a été pratiquée au Royal Victoria Hospital, où le corps du journaliste avait été conduit la nuit précédente, ne révélant rien de nouveau. Conformément à la tradition



www.rsf.org

GAMBIE

Qui a tué Deyda Hydara ?

musulmane, Deyda Hydara a été enterré le soir même du 17 décembre, dans le cimetière de Old Jeshwan, à Banjul, en présence de la quasi-totalité de ses confrères, du ministre de la Justice, Sheikh Tidiane Hydara, et de celui de l'Information et de la Communication, Amadou Scattred Janneh, représentant le gouvernement.

Le 18 décembre, Landing Badjie a affirmé à l'AFP que ses services n'avaient pas encore identifié de suspect. « Nous espérons déboucher sur quelque chose, il doit y avoir un indice quelque part », a-t-il assuré, ajoutant que « tout est possible ». Il a déclaré que les frontières étaient surveillées et qu'il avait demandé l'assistance de la police sénégalaise. Lors du rendez-vous qu'il a accordé à Reporters sans frontières le 23 décembre, Landing Badjie a souligné que la pression exercée par le gouvernement sur les services de police était « très forte ». « J'ai annulé tous mes déplacements, a-t-il affirmé. Le Président m'appelle toutes les trois heures pour connaître l'avancée de l'enquête. » Interrogé sur les pistes qu'il suivait, l'inspecteur général de la police gambienne a expliqué qu'il existe certes, en Gambie, des violences éparses, mais « pas de meurtre de sang froid comme celui-ci ». Selon lui, cet assassinat porte la marque d'une « méthode étrange » (« alien method ») et a de toute évidence été perpétré par « un professionnel qui a l'habileté d'un SAS » (Special Air Service, les forces spéciales britanniques). « L'assassinat de Deyda Hydara est une tragédie pour le monde entier, a-t-il conclu. Je vous assure que nous trouverons le coupable, que nous l'arrêterons et que nous le traînerons en justice. Pour cela, j'ai besoin de temps et de la coopération de la population. »

Le 24 décembre, la police a arrêté Njaga Jagne, un habitant de Haddington Street, à Banjul, qui aurait publiquement menacé Deyda Hydara et Pap Saine pour un article sur un conflit entre des imams de la capitale, au mois de juin 2004. Partisan de l'imam Gaye, qui contestait le choix d'un autre imam pour succéder au défunt Alhaji Abdoulie Jobe, le « suspect », âgé de la cinquantaine, aurait été rendu furieux par un article sur le sujet paru dans *The Point*. Il a été entendu par la Serious Crime Unit au quartier général de la police, à Banjul. Il a été relâché le 29 décembre et aucune charge n'a été retenue contre lui. Selon Pap Saine, l'homme les avait bien pris à partie début novembre. « Mais il n'a rien à voir dans la mort de Deyda Hydara, a-t-il expliqué à Reporters sans frontières. C'est un homme sans emploi, qui n'a pas les moyens de monter un coup pareil. »

Mécaniques de la persécution

Depuis l'élection présidentielle de 2001, Reporters sans frontières a recensé des violences récurrentes

contre les médias privés, allant de l'incendie criminel à l'arrestation arbitraire. Les services de renseignements gambiens, la National Intelligence Agency (NIA), ont été les artisans ou les suspects principaux de ces attaques répétées. Aucune enquête de police n'a abouti et, par conséquent, selon le droit gambien de modèle anglo-saxon, aucune inculpation n'a été prononcée par le ministre de la Justice, qui assume également les fonctions de procureur général. Du coup, le sentiment qui domine chez tous les témoins d'atteintes à la liberté de la presse en Gambie, c'est la peur.

En 2003 et 2004, le bihebdomadaire privé *The Independent* avait été la cible privilégiée d'une série d'agressions jamais résolues par la police. Ainsi, le 19 septembre 2003 vers 18 heures, alors qu'il était seul dans les locaux du journal, le rédacteur en chef Abdoulie Sey avait été arrêté par trois hommes et emmené dans un lieu inconnu à bord d'une Ford Pajero noire sans plaque d'immatriculation. Sa rédaction et la Gambia Press Union (GPU, le syndicat des journalistes) avaient immédiatement demandé des explications à la NIA, soupçonnée d'être à l'origine de l'interpellation. Celle-ci, devant les représentants des journalistes comme devant l'épouse d'Abdoulie Sey, avait nié être impliquée dans sa disparition. Or, le 23 septembre, le journaliste avait finalement été libéré. A l'époque, l'un de ses collaborateurs avait précisé à Reporters sans frontières que le journaliste avait bien été interpellé par des membres de la NIA, qui lui avaient posé des questions sur plusieurs articles jugés très critiques envers le chef de l'Etat. Dans la nuit du 17 au 18 octobre de la même année, les locaux du bihebdomadaire avaient été incendiés, en dépit du fait qu'il n'usait plus d'un ton aussi critique et que son rédacteur en chef, tombé malade après son interpellation, n'avait toujours pas repris son travail. Lors d'une conférence de presse, le 18 octobre, le rédacteur en chef par interim Sidi Bojang avait affirmé que trois hommes non identifiés s'étaient présentés au journal la veille au soir, avaient aspergé le gardien, Madi Ceessay, de gaz lacrymogène et l'avaient frappé à l'aide d'une barre de fer. Alors que le blessé avait été transporté à l'hôpital, quatre inconnus avaient escaladé l'enceinte du journal et mis le feu par les fenêtres. L'arrivée, quelques minutes avant les pompiers, de plusieurs agents de la Uncle Sam Security Agency, la compagnie de sécurité du journal, avait provoqué la fuite des agresseurs.

Au mois de décembre 2003, la tombée en disgrâce de Baba Jobe, président du groupe parlementaire du parti présidentiel, l'Alliance for Patriotic Reorientation and Construction (APRC), avait été le signal déclencheur de nouvelles violences. Un an avant la mort de Deyda Hydara, une tentative d'assassinat similaire avait échoué de peu.



www.rsf.org

GAMBIE

Qui a tué Deyda Hydara ?

Dans la nuit du 26 au 27 décembre, Ousman Sillah, le doyen des avocats gambiens et défenseur de Baba Jobe, rentra en voiture à son domicile de South Atlantic, à Fajara, après une fête de mariage. Devant la porte de sa résidence, il avait reçu plusieurs balles dans le dos tirées par un ou plusieurs inconnus qui s'étaient enfuis à bord d'une voiture. Le lendemain, le voisin de palier d'Ousman Sillah avait raconté à un journaliste du quotidien privé *Daily Observer* qu'il avait remarqué la veille, autour de 22 heures, « un pick-up vert aux vitres teintées », ne portant pas de plaque d'immatriculation, garé « à une proche distance » du domicile de l'avocat. Il avait également remarqué la présence dans les parages d'un « homme grand et étrange, portant un t-shirt vert et un pantalon noir ». Très vite évacué à Dakar (Sénégal) pour y être soigné dans une clinique privée, l'avocat, qui s'est remis de ses blessures malgré un rein endommagé, a depuis choisi de s'exiler aux Etats-Unis, où sa fille suit des études de médecine.

Le jour même, Baba Jobe avait été arrêté à son tour, ainsi que certains de ses proches. Ancien homme de confiance du Président, le leader de la majorité au Parlement avait été inculpé d'« évasion fiscale ». Il était accusé d'avoir fait importer des denrées de première nécessité par le port de Banjul sans payer de taxes douanières grâce à son influence politique. Lors de son procès, il avait expliqué que la société importatrice, la Youth Development Enterprise (YDE), avait été fondée à l'initiative du président Yahya Jammeh pour faire concurrence au secteur privé, faire baisser les prix du riz et du sucre, et fournir des emplois à la jeunesse de l'APRC.

La situation s'était encore dégradée le 13 janvier 2004, lorsque Alagi Yorro Jallow, directeur de *The Independent*, avait reçu un courrier signé d'un groupe nommé les « Green Boys », menaçant de le tuer et de détruire son journal, à cause de sa couverture du procès de Baba Jobe. Dans sa graphie originale, le texte de la lettre, adressée directement au journal, était le suivant :

« LAISSEZ BABA JOBE.

Ceci est un dernier avertissement pour vous. Le journal *The Independent* et particulièrement Alhagi Yero Jallow vous êtes maintenant sous l'influence de FJC [Fatoumatta Jahumpa-Ceesay, députée et directrice de l'ONG « Avancée et protection des droits de la famille » (FRAP)] pour écrire sur Yahya Jammeh si vous publiez encore quoi que ce soit sur Baba Jobe ou si vous laissez FJC vous utiliser pour dire quoi que ce soit sur notre leader vous le regretterez, vous et FJC avez été prévenus une dernière fois ou nous l'éliminerons arrêtez maintenant ou vous ne verrez plus jamais de journal. Nous vous avons

aussi prévenus vous et FJC d'être très très très prudents arrêtez de raconter des mensonges et d'écrire sur Baba Jobe ou vous le regretterez. Pour FJC, nous pouvons facilement apporter la preuve publique qu'elle n'est pas gambienne mais mauritanienne, son père vient de Mauritanie.

LES GREEN BOYS. »

Selon un journaliste gambien exilé, ce groupe des « Green Boys », ainsi baptisé en référence à la couleur verte du parti présidentiel, est composé de jeunes militants, envoyés au milieu des années 90 en Libye à l'initiative de Baba Jobe pour s'entraîner au maniement des armes et recevoir une formation religieuse. Dénommé dans un premier temps « Mouvement du 22 juillet », en référence au coup d'Etat du colonel Yahya Jammeh, le 22 juillet 1994, ce groupe, qui servait de force d'appui au parti présidentiel APRC, avait été officiellement dissous en 1999. Le jour de la tentative d'assassinat d'Ousman Sillah, sept de ses anciens membres avaient été arrêtés pour avoir, selon le porte-parole de la police Supt Jallow, « fait partie de ceux qui sont allés s'entraîner en Libye ». Wandifa Fofana, Seedy Sanneh, Lamine Fofana, Alhaji Fabou Ceesay, Lamine Manjang, Jerreh Sonko et Ismaila Kasama Darboe ont tous été relâchés le 13 janvier 2004, sans qu'aucune charge soit retenue contre eux.

Le 29 mars, Baba Jobe a été reconnu coupable de « crime économique » et condamné à neuf ans et huit mois de prison ferme. Trois semaines plus tard, l'imprimerie de *The Independent* a été incendiée. Selon plusieurs témoins entendus à l'époque par Reporters sans frontières, six hommes armés et masqués s'étaient présentés à l'imprimerie du journal dans la nuit du 12 au 13 avril, vers deux heures du matin. Ils avaient immédiatement tiré des coups de feu en l'air et ordonné aux employés de se coucher à terre. L'un des agresseurs avait alors mis le feu à la nouvelle machine de l'imprimerie, une Heidelberg Kord 64 acquise en janvier, la détruisant totalement. Namory Traoré, journaliste sportif et responsable du matériel, avait riposté en aspergeant de l'essence sur les assaillants, provoquant leur fuite. L'un d'eux, assez sérieusement brûlé, avait laissé tomber son arme. Un résident de la rue où se trouvait l'imprimerie de *The Independent* a indiqué à Reporters sans frontières que, cette nuit-là, il avait vu s'enfuir « un homme en uniforme », apparemment brûlé dans le dos. Lors de la séance de l'Assemblée nationale du 23 juillet, le député Hamat Bah, leader du parti d'opposition National Reconciliation Party (NRP), avait affirmé devant ses collègues que deux gardes nationaux, le caporal Sanna Manjang et Sherif Guiseh, avaient participé à l'incendie. Hamat Bah avait également soutenu que le caporal Manjang, brûlé lors de cette attaque, avait été soigné dans la rési-



www.rsf.org

GAMBIE Qui a tué Deyda Hydara ?

dence du commandant de la garde présidentielle, le major Bajinka.

La situation a soudain pris un tour plus grave le 7 juillet, lorsque Demba Ali Jawo, président du syndicat des journalistes, a reçu un fax menaçant, sans signature ni numéro d'expéditeur. Dans sa graphie originale, le texte, dont Reporters sans frontières détient une copie, est le suivant :

« 7 juillet 2004

Cher D.A. Jawo

VOS ECRITS CONTRE LE PRESIDENT YAHYA JAMMEH ET SUR LA GAMBIE EN GENERAL

Nous avons remarqué que vous êtes toujours heureux de taper sur notre bon président et sur le travail qu'il fait. Vos délires et mensonges permanents sur le développement de la Gambie exposent bien votre côté ennemi de la vérité. Aucun Gambien rationnel ne pourrait dire que la Gambie n'a pas connu de développement depuis que S.E. [Son Excellence] a pris le pouvoir en 1994. Mais les idiots comme vous sont des agents de l'Ouest et nous resserrons nos filets sur vous. Très bientôt nous donnerons à l'un de vos journalistes une très bonne leçon de sorte que vous tous allez apprendre une ou deux choses de lui. Nous avons offert nos vies pour cette révolution et donc nous ne tolérerons pas que des rats comme vous polluent les gains réels que nous avons déjà obtenus. Nous savons où vous habitez à (...). Donc nous vous prévenons par avance de vous calmer ou nous vous dresserons. Suis sûr que vous ne voulez pas voir vos os et votre chair être jetés aux chiens et aux vautours.

Paix.

Pour défendre la révolution !!!! »

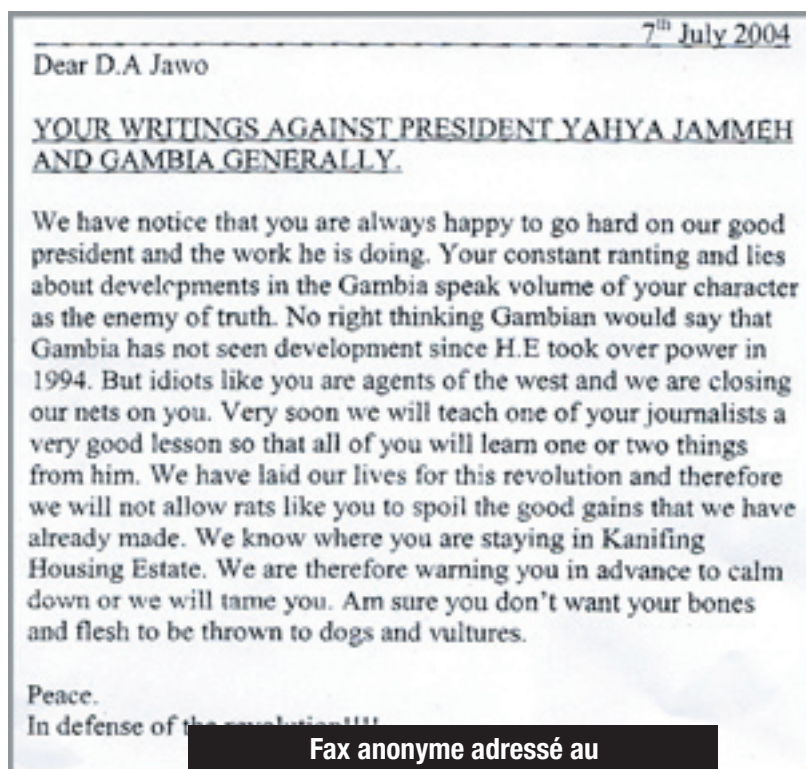
Dernier incident en date avant l'assassinat de Deyda Hydara, dans la nuit du 14 au 15 août 2004, vers trois heures du matin, le domicile du correspondant de la radio britannique *British Broadcasting Corporation (BBC)*, Ebrahima Sillah, avait été, à son tour, la cible d'un incendie criminel. Des inconnus avaient brisé les fenêtres du salon pour y verser de l'essence, avant d'y mettre le feu et de s'enfuir.

Le 2 décembre, en séance plénière de l'Assemblée

nationale, le député de l'opposition Sidia Jatta avait adressé une question au ministre gambien de l'Intérieur et des Affaires religieuses, Samba Bah. Selon le compte rendu du quotidien *Daily Observer* daté du 3 décembre, Sidia Jatta avait demandé au ministre où en étaient les enquêtes sur la tentative d'assassinat d'Ousman Sillah, ainsi que sur les trois incendies ayant visé *The Independent* et le domicile d'Ebrahima Sillah. « Une enquête criminelle n'est pas une tâche facile, parce que, lorsque les crimes ont été commis, la police n'était pas présente et doit compter sur les bons citoyens pour obtenir des informations », avait répondu le ministre. Lorsqu'un autre député de l'opposition, Kemeseng Jammeh, avait demandé si l'Etat gambien allait approfondir les révélations faites par le député Hamat Bah sur l'identité des incendiaires de l'imprimerie de *The Independent*, le ministre avait répondu : « Je crois avoir été clair. Aujourd'hui, je ne peux rien dire qui porterait préjudice aux enquêtes en cours. »

Des lois bâillons pour une presse critique

L'embuscade meurtrière de Sankung Sillah Street, le 16 décembre 2004, est intervenue dans un climat d'extrême tension entre la presse privée et les autorités. L'avant-veille de l'assassinat de Deyda Hydara, le 14 décembre, l'Assemblée nationale avait adopté deux nouvelles lois excessivement répressives contre la liberté d'expression. La première, sous forme d'amendement au code pénal, supprimait les peines d'amendes pour les délits de pres-



Fax anonyme adressé au président du syndicat des journalistes



www.rsf.org

GAMBIE Qui a tué Deyda Hydara ?

se et les remplaçait par des peines allant de trois mois à trois ans d'emprisonnement. Cette nouvelle disposition est supposée punir la diffamation, la sédition, la diffusion de fausses nouvelles et de « propos déplacés ». Pour Hawa Sise Sabally, avocat de la GPU, le syndicat des journalistes gambiens, elle concerne aussi bien les politiciens que les journalistes. La seconde loi, le Newspaper Amendment Act 2004, très critiquée par la poignée de députés de l'opposition, annule l'enregistrement de tous les médias du pays. Dès son entrée en vigueur, les propriétaires de journaux devront, pour être autorisés à paraître, payer une licence cinq fois plus élevée, passant de 100 000 dalasis (environ 2 571 euros) à 500 000 dalasis (environ 12 855 euros) et mettre leur domicile en gage pour le paiement d'éventuelles amendes.

En tant que correspondant de Reporters sans frontières, Deyda Hydara avait envoyé une dépêche par fax au bureau Afrique de l'organisation, dans la soirée du 14 décembre. Le 16 au matin, il avait contacté le secrétariat international par téléphone, afin de s'assurer que celui-ci avait toutes les informations nécessaires pour rédiger sa protestation contre ces nouvelles dispositions. Dans son édition du 15 décembre, *The Point* avait sévèrement critiqué ces deux lois. Pour la GPU, celles-ci étaient d'autant plus cyniques qu'elles avaient été présentées au Parlement au terme d'un bras de fer entre les journalistes indépendants et le pouvoir autour de la question de la Commission des médias. Depuis 1999, les journalistes gambiens protestaient en effet contre la mise en place de cette institution supposée « garantir l'impartialité, l'indépendance et le professionnalisme des médias ». Etroitement contrôlée par le pouvoir qui en nommait les principaux membres, ce « tribunal de la pensée », comme le qualifiait Deyda Hydara, avait le pouvoir de prononcer toute une panoplie de sanctions à l'encontre de journalistes, allant de l'amende à l'emprisonnement, en passant par la censure de sa publication. De procédures judiciaires en campagnes d'information, les journalistes gambiens ont combattu cette décision et, le lundi 13 décembre, ont cru avoir remporté une victoire, lorsque le gouvernement a décidé d'abandonner le projet. Mais, le jour même, la majorité présidentielle au Parlement a présenté les deux textes liberticides qui allaient être adoptés le lendemain.

L'hostilité du président Yahya Jammeh envers les journalistes est notoire et ancienne. Dernier fait en date : début mai 2004, devant le refus des médias indépendants de se soumettre à de récentes injonctions de la Commission des médias, le Président avait lancé aux journalistes : « Soit ils s'enregistrent, soit ils arrêtent d'écrire, soit ils vont en enfer ». Indigné, Deyda Hydara avait immédiatement écrit une lettre au chef de l'Etat, lui faisant

part de sa condamnation de propos « totalement répugnants et répréhensibles. » « Le Président est un habitué des déclarations à l'emporte-pièce, a expliqué à Reporters sans frontières un diplomate européen en poste à Banjul. Il est colérique, limogé à tout-va et n'a jamais hésité à tenir des propos limités en public. C'est aussi cela qui fait sa personnalité. » A titre d'exemple, le 16 novembre, le président et également ministre de la Défense Yahya Jammeh a limogé sans aucune explication le chef d'état-major de l'armée, Baboucar Jatta, ainsi que son adjoint, Momodou Bajie. Les deux hommes ont été immédiatement mis à la retraite. Baboucar Jatta, qui était l'un des plus anciens compagnons de route de Yahya Jammeh, a été remplacé par Vincent Jatta, lequel, à son tour, a été limogé sans motif apparent, moins d'un mois plus tard, le 22 décembre. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, Deyda Hydara était l'un des détracteurs les plus tenaces du chef de l'Etat, notamment dans sa rubrique « Good morning Mr. President », se posant comme le doyen des journalistes, ancien président du syndicat de la profession, unanimement respecté et écouté par ses confrères.

Pour autant, selon le ministre gambien de l'Information, Amadou Scattered Janneh, ce climat d'hostilité n'autorise pas à établir un lien entre les nouvelles lois répressives et l'assassinat du journaliste. « Je ne vois pas nécessairement de lien entre le vote de la loi et l'assassinat car la loi avait déjà été votée par l'Assemblée nationale », a déclaré le ministre sur l'antenne de *Radio France Internationale (RFI)*, le 17 décembre. « Il n'était pas le seul à être critique, il y avait également des membres de l'Assemblée nationale qui y étaient fortement opposés. Même certains membres du parti au pouvoir ont voté contre et les autres publications indépendantes ont également critiqué cette loi, donc je ne vois aucun lien entre cette loi et l'assassinat », a-t-il ajouté.

Au terme de sa mission, le représentant de Reporters sans frontières n'est pas en mesure d'affirmer que Deyda Hydara travaillait sur un sujet particulièrement sensible ou qu'un conflit privé l'opposait à quelqu'un en particulier. « Il était habitué à être menacé, par lettre ou par téléphone, a déclaré Pap Saine. C'était même devenu un sujet de plaisanterie. » Le journaliste avait fait publiquement allusion à des menaces récentes, reçues par des appels téléphoniques anonymes. Il en avait fait part à l'une de ses proches, au cours de deux déjeuners, le lundi 13 et le mercredi 15 décembre, la veille de sa mort. Selon l'inspecteur général de la police Landing Badjie, Deyda Hydara aurait dit que les menaces provenaient de « ceux qui n'aiment pas ce que je publie ».



www.rsf.org

GAMBIE Qui a tué Deyda Hydara ?

Conclusions et recommandations

Tout laisse penser que Deyda Hydara a été assassiné par des professionnels, bien organisés, dans le cadre d'une opération préméditée. Son associé, Pap Saine, devant se trouver dans sa voiture ce soir-là, on peut penser que c'était toute la direction de *The Point* qui était visée. La violence de l'attaque témoigne de la volonté de tuer tous les occupants de la voiture que conduisait Deyda Hydara. Le contexte dans lequel cet assassinat a été perpétré montre que des hommes, se réclamant du président Yahya Jammeh, avaient déjà menacé les journalistes gambiens de la presse indépendante. Un faisceau de présomptions, fondé sur un mode opératoire présentant de fortes similitudes, montre une analogie entre l'assassinat de Deyda Hydara, l'agression de l'avocat Ousman Sillah, le kidnapping d'Abdoulie Sey, l'incendie de *The Independent* et celui du domicile d'Ebrahima Sillah. Au cours de sa mission, Reporters sans frontières a constaté que la plupart de ses interlocuteurs, qu'ils soient journalistes ou non, éprouvent un sentiment de suspicion envers la police. La plupart des témoins cités dans ce rapport craignent d'être entendus par les forces de l'ordre, étant persuadés de l'implication de l'Etat, d'une manière ou d'une autre, dans l'assassinat de Deyda Hydara.

Reporters sans frontières recommande donc la mise en place, au plus vite, d'une commission d'enquête indépendante pour établir les circonstances et les responsabilités de l'assassinat de Deyda Hydara, garantissant la neutralité de l'investigation et la protection des témoins.

Par ailleurs, Reporters sans frontières a constaté que la presse privée gambienne serait menacée, peut-être même dans son existence, si les deux nouvelles lois votées par le Parlement la veille de l'assassinat de Deyda Hydara étaient promulguées par le Président.

En conclusion, l'organisation exhorte une fois de plus le président Jammeh, comme elle l'a fait dans un courrier en date du 15 décembre, à ne pas signer ces lois. Elle propose, en accord avec la Gambia Press Union, que le gouvernement ouvre des négociations avec les professionnels de l'information gambiens pour définir le cadre législatif dans lequel la presse pourra évoluer professionnellement et sereinement. Elle estime que ces deux lois sont non seulement liberticides, mais représentent une sanction injuste et cruelle pour la profession, après la perte tragique d'un des leurs.

L'organisation a adressé, le 5 janvier 2005, un courrier au président Yahya Jammeh, sollicitant un rendez-vous au plus vite, afin de présenter ce rapport et ses recommandations.